



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet HY-FEN

Webinaire thématique
Enjeux environnementaux et
agricoles
06/10/2026

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**



<https://concertation.projet-hyfen.com/>

CONCERTATION GARANTIE PAR

LA commission
nationale du
débat public CNDP

HY-FEN
by naïran



Déroulé de la réunion

1. INTRODUCTION
2. LE CADRE ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
3. TEMPS D'ÉCHANGES
4. QUI EST NATRAN ?
5. LE PROJET HY-FEN EN BREF
6. SÉQUENCES N°1 : LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET DE PRISE EN COMPTE DES IMPACTS
7. TEMPS D'ÉCHANGES
8. SÉQUENCES N°2 : LES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT
9. TEMPS D'ÉCHANGES
10. CONCLUSION

INTRODUCTION

01

Animateur

SYSTRA

Hugo ROSSET

Les garants



Lucie VAN DER MEULEN

Valérie TROMETTER

Garantes de la CNDP

Le porteur de projet



Le cœur de
vos énergies

Mathieu GILLET

Directeur technique du projet HY-FEN

Nicolas HERMANN

Ingénieur canalisation et biodiversité

Aurélien DUPUY

**Ingénieur généraliste en
environnement et écologie (AMO)**

Les intervenants extérieurs



**Frédéric
PAWLOWSKI**
Ecologue
EcoMed



Thierry LAHAYE
Vice-Président
Chambre
d'agriculture du
Grand-Est

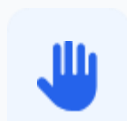


Elisa PHILIPPE
Chargée de mission
ERC
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels

Temps d'échanges : les règles du jeu



Nous vous invitons à vous isolez dans un endroit calme. En cas de problème technique, nous sommes à votre écoute sur le chat.



Demander la parole

Utilisez l'outil "**Lever la main**" de Teams. L'animateur distribuera la parole. Merci d'être concis pour permettre à chacun de s'exprimer.



Gérer son micro

Nous vous invitons à **maintenir votre micro désactivé** en dehors de vos prises de parole pour éviter les bruits parasites.



Utiliser le chat

Le module "**Conversation**" est ouvert en continu. Posez-y vos questions par écrit ; elles seront relayées par l'équipe lors des sessions de réponses.

LA CONCERTATION PRÉALABLE

02

Rôle et missions des garant.e.s

4 garant.e.s nommé.e.s : Mathias BOURRISSOUX, Éric TAUFFLIEB, Valérie TROMMETTER, Lucie VAN DER MEULEN

- **Prescrire des modalités d'information et de concertation**
- **Être présent** tout au long de la concertation et veiller à sa bonne mise en œuvre
- **Formuler des recommandations** au maître d'ouvrage
- Produire un **bilan de la concertation**, 1 mois après sa clôture (synthèse des arguments exprimés, demandes de précisions et recommandations)

Les garant.e.s n'expriment pas d'opinion sur le projet, ils ne se prononcent jamais sur le fond du dossier mais uniquement sur les aspects relatifs à la concertation

Valeurs et principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties
prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au
projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche
qualitative des
contributions, et
non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les
contributions ont le
même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la
rencontre de tous
les publics

Le champ de la concertation

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article **L. 121-15-1 du code de l'environnement** précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'**environnement et l'aménagement du territoire** ;
- des **solutions alternatives** (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des **modalités d'information et de participation** du public **après la concertation préalable**.

Suite au bilan des garant.e.s

Les obligations du porteur de projet :

- A la fin de la concertation, le porteur du projet doit **argumenter les réponses apportées aux contributions** du public et aux demandes de précisions des garant.e.s. Mais il n'est pas tenu de les retenir.

Le principe de continuité de la participation :

- Si le porteur de projet **décide de poursuivre** celui-ci, une **concertation continue garantie par la CNDP** est mise en place jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Solliciter les garant.e.s

**Vous avez des questions
ou observations sur le
déroulement de la concertation?**

Les garant.e.s sont disponibles
pour échanger



En direct lors des rencontres



concertation.hyfen@garant-cndp.fr

Les modalités de la concertation

Concertation préalable du lundi 28 septembre au dimanche 20 décembre 2026

Pour s'informer

- Dossier de concertation
- Synthèse du dossier
- Dépliant d'information
- Vidéo de présentation
- Panneaux d'exposition
- Site internet dédié

Pour participer

- Contributions et questions en ligne
- Cahiers d'acteurs
- Rendez-vous de la concertation

Les rendez-vous de la concertation

6 webinaires

11 réunions publiques locales

12 débats mobiles



<https://concertation.projet-hyfen.com/>



À vous la parole !



Vos questions/remarques sur le cadre et les modalités de la concertation

03

Qui est NaTran ?

04

Mathieu GILLET, directeur technique du projet HY-FEN – NaTran

NaTran en chiffres

2^{ÈME}

opérateur d'infrastructures
de transport par
canalisation en Europe

3 100

salariés en France

945

clients (expéditeurs,
distributeurs, centrales et
producteurs de biométhane)

32 500

km de canalisations
en France

640

TWh de gaz transporté
en 2025 en France



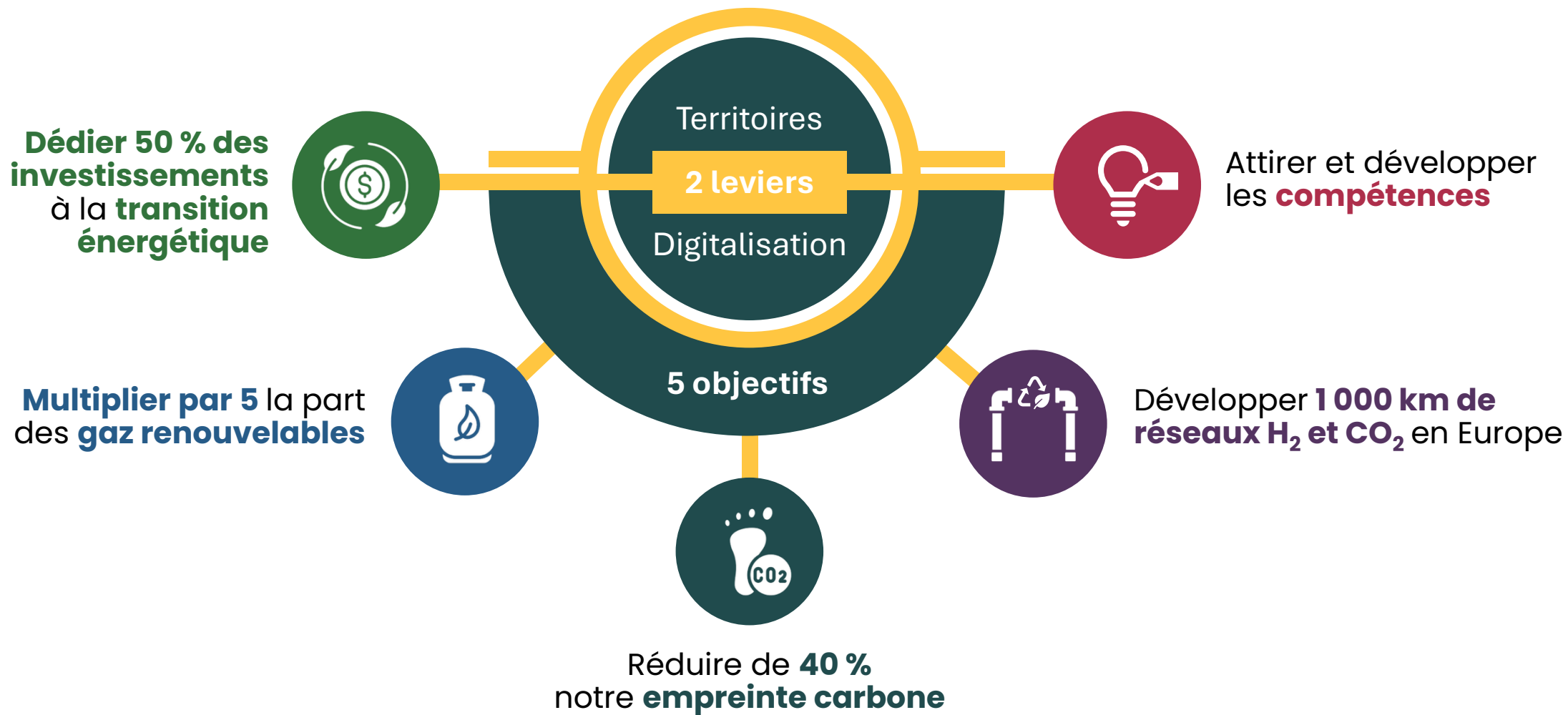
Le réseau NaTran

- ⊕ 26 stations de compression (France)
- ⬡ 4 sièges
- ⊕ 7 interconnexions avec les réseaux adjacents
- ⊕ 4 interconnexions avec les terminaux méthaniers
- ⊕ FSRU (Floating Storage and Regasification Unit) depuis septembre 2023
- ⇒ Sens du flux du gaz naturel

Opérateurs de transport adjacents et terminaux méthaniers

Groupe NaTran

NaTran 2030, un projet d'entreprise tourné vers la neutralité carbone



Données clés



LONGUEUR
Environ
820 KM



MISE EN SERVICE
2032



TYPE D'OUVRAGE
Canalisation enterrée
en **acier**



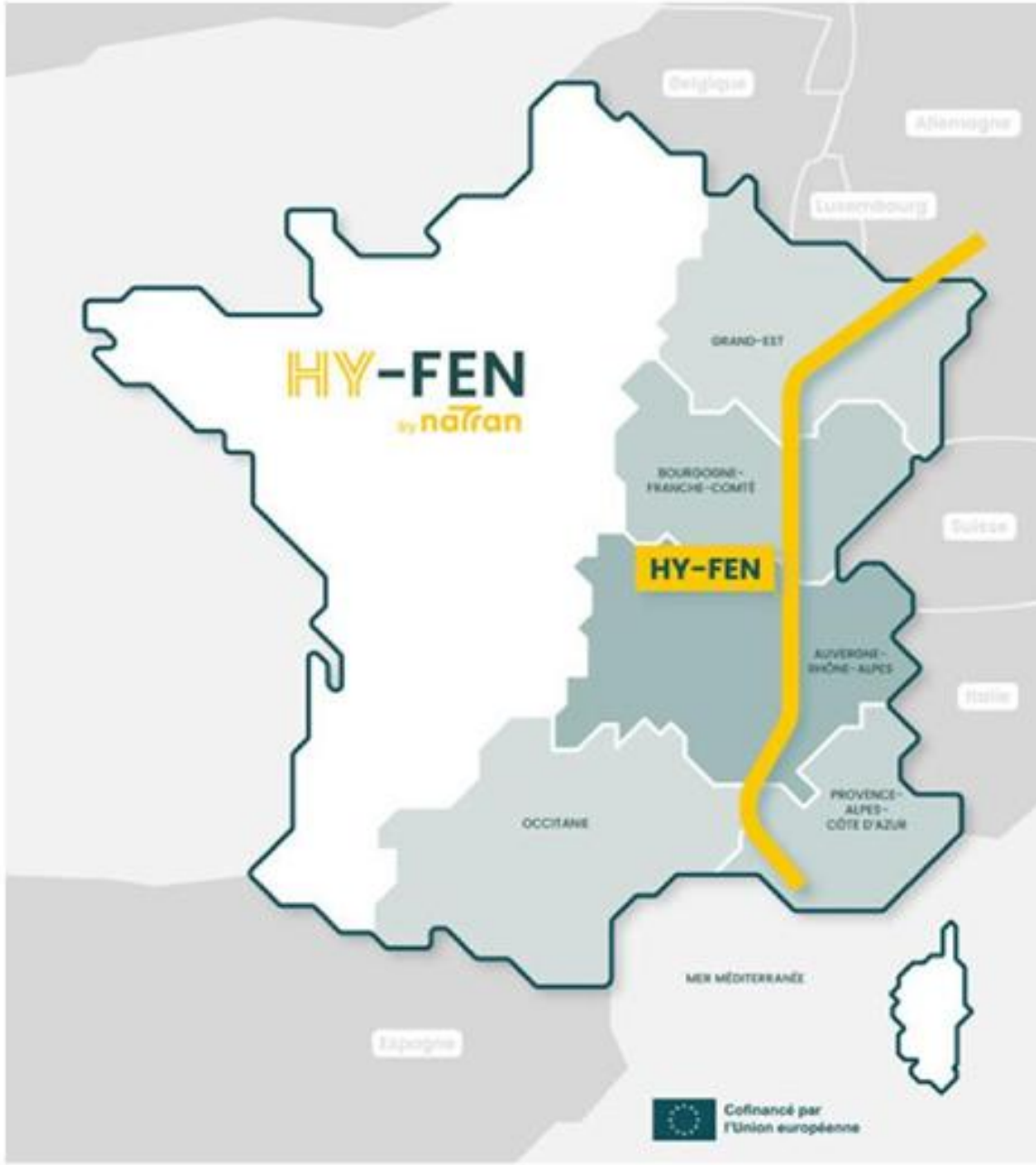
RÉGIONS TRAVERSÉES
5



CAPACITÉ ESTIMÉE
2 millions
de **tonnes/an**



DÉPARTEMENTS TRAVERSÉS
13



Construire le projet en croisant les expertises et les connaissances du territoire

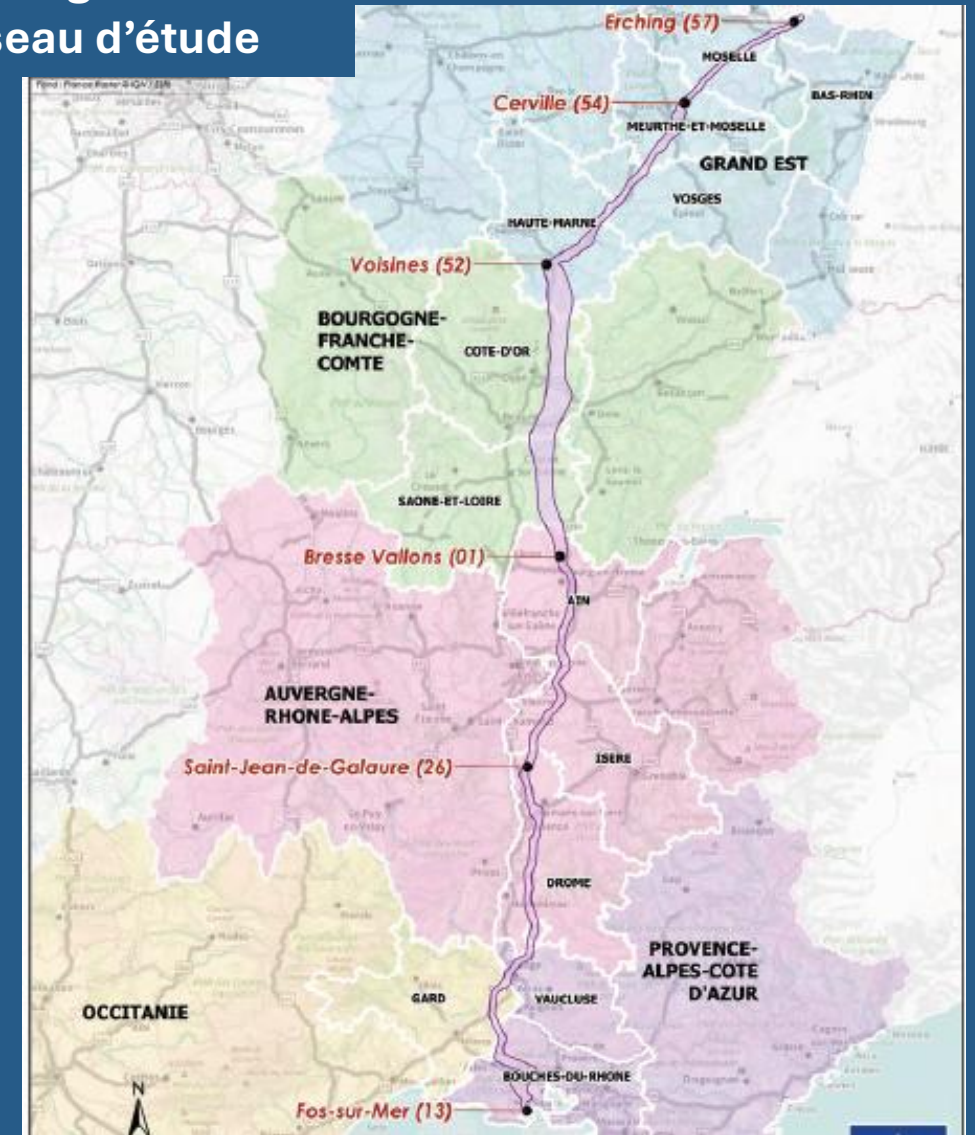
UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE POUR ÉCLAIRER LES CHOIX

Fuseau d'étude présenté à la concertation :

- Longueur : 820 km
- Largeur : 4 à 6 km
- Des territoires divers

[ZOOM] Élus, collectivités, acteurs agricoles, associations, gestionnaires d'espaces naturels et d'infrastructures, acteurs économiques et habitants peuvent apporter une connaissance des usages, sensibilités et réalités locales complémentaire des données techniques.

Carte générale du fuseau d'étude



Le Protocole National Agricole : anticiper, accompagner, restaurer

Un cadre national conclu avec la profession agricole, déclinable localement pour tenir compte des spécificités des territoires.



Les principales caractéristiques techniques

- › **1 canalisation**, entre 914 et 1 219 mm de diamètre, enfouie à 1 m minimum sous le sol
- › Un tronçon Cerville–Erching **à l'étude pour conversion** d'une canalisation existante
- › Environ **50 postes de sectionnement**, répartis tous les 10 à 20 km, d'emprise moyenne au sol de 2500 m² chacun
- › **7 postes d'interconnexion**, d'une emprise d'environ 15 000 m² chacun
- › **Des ouvrages d'interface**, d'une emprise au sol d'environ 2 hectares, entre la dorsale HY-FEN, le réseau local HYnframed et le projet BarMar.

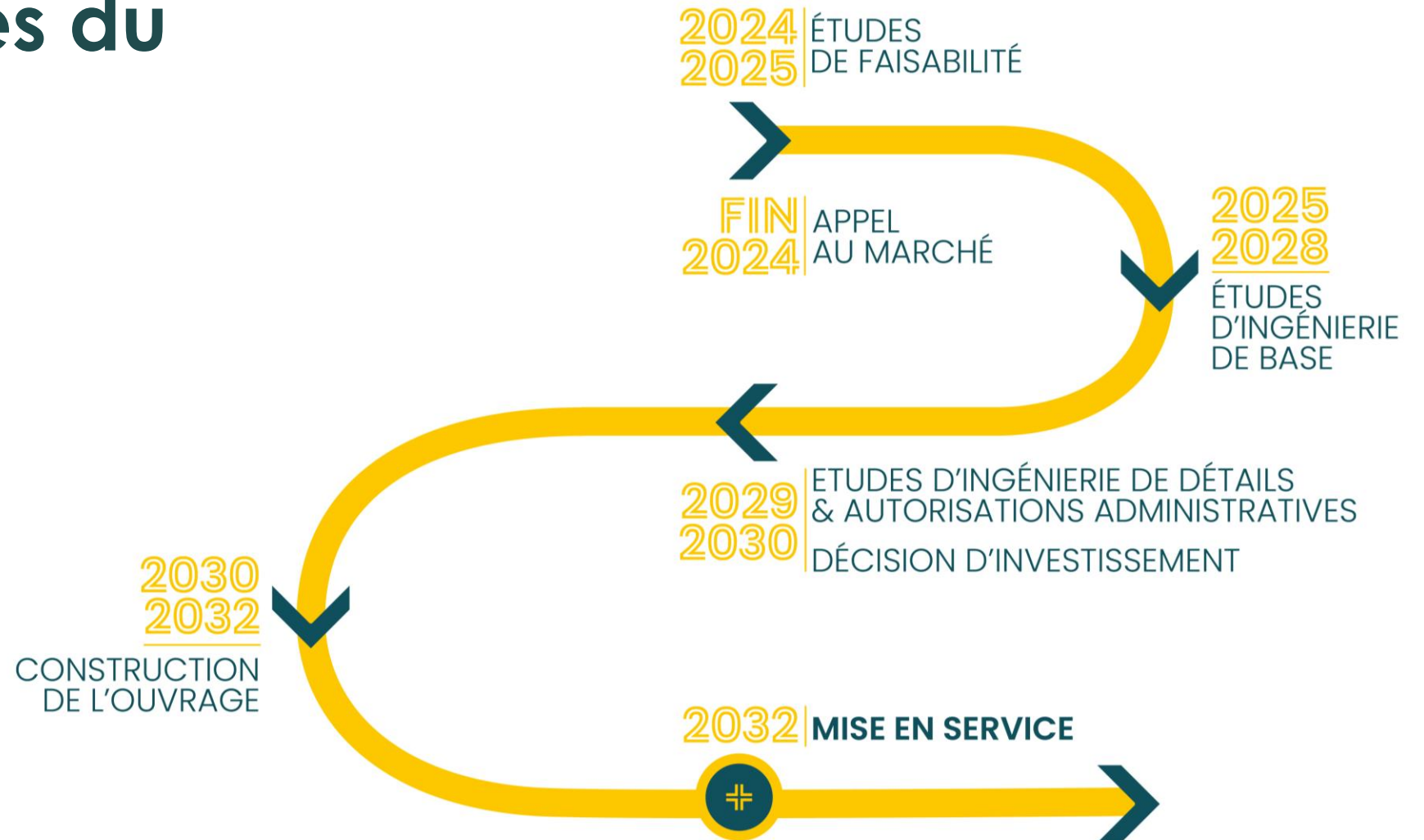


[ZOOM] POURQUOI L'ACIER ?

Matériau le plus adapté pour le transport d'hydrogène :

- › Résistance mécanique élevée ;
- › Compatibilité avec l'hydrogène (résiste à la fragilisation) ;
- › Durabilité (plusieurs décennies).

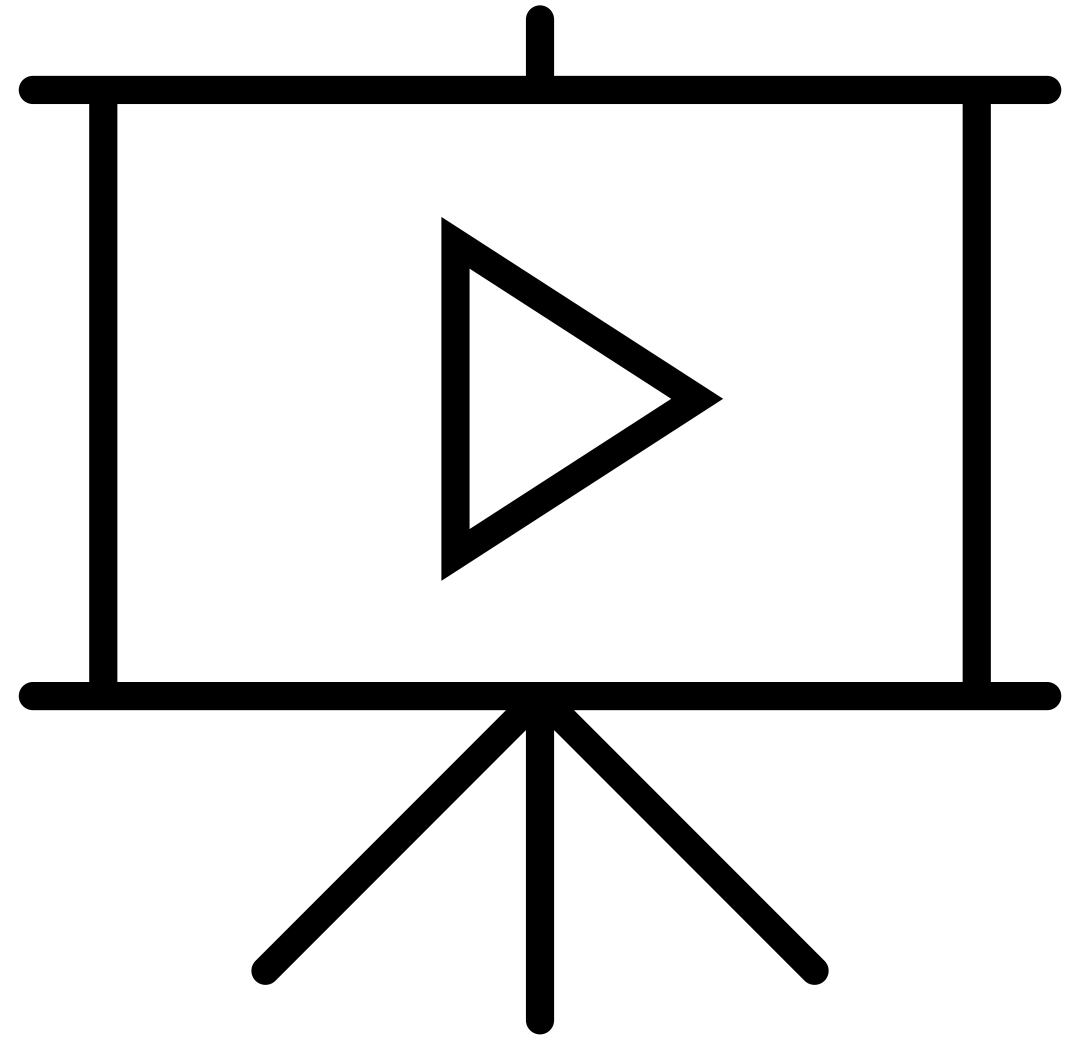
Les grandes étapes prévisionnelles du projet



Le projet HY-FEN en bref

05

UNE INFRASTRUCTURE DE
TRANSPORT D'HYDROGÈNE
RENOUVELABLE ET BAS-CARBONE,
reliant la zone industrialo-portuaire
de Fos-sur-Mer (Bouches-du-
Rhône) à Erching (Moselle).



Séquence n°1

La démarche d'évaluation et de prise en compte des enjeux

06

Thierry LAHAYE - Vice-Président Chambre d'agriculture du Grand-Est

Concilier infrastructures et activité agricole : anticiper les impacts avant, pendant et après les travaux

Concertation HY-FEN

Le point de vue des chambres d'agriculture

06/10/2026



Concertation publique – projet Hyfen

Plusieurs éléments nous semblent importants :

- 1. Dialoguer avant/pendant/après avec les agriculteurs concernés :** permettant de réfléchir avec eux à la meilleure manière de réduire l'impact du chantier sur leur métier et leurs revenus (circulation, calendrier...)

«Les agriculteurs doivent être associés le plus en amont possible aux réflexions. »

«Les exploitants connaissent leurs parcelles ; leur expertise doit être intégrée dans la conception du projet. »

→ce sera le cas dans le cadre des enquêtes de terrain auprès des agriculteurs qui seront confiées aux Chambres départementales

- 2. L'agriculture est une activité économique à préserver**

«Chaque m² impacté doit être considéré avec attention car il participe à l'économie des exploitations agricoles. »

«Notre rôle est de veiller à ce que les conséquences sur les exploitations soient les plus limitées possibles. »

« Nous devons notamment veiller à ce que les travaux n'impactent pas l'éligibilité des exploitations à bénéficier de subventions européennes. »

- 3. Limiter la consommation de foncier agricole**

«La priorité doit être de limiter l'emprise du projet sur les terres agricoles : Lorsque cela est possible, les infrastructures doivent privilégier les secteurs déjà artificialisés ou les emprises existantes. »



Concertation publique – projet Hyfen

4. Réduire les impacts pendant et après les travaux : adapter la planification aux périodes de travaux agricoles majeurs,

«L'objectif est d'éviter les pertes de récoltes, les dégradations de sols et les perturbations d'accès aux parcelles. »

«Les calendriers de travaux doivent tenir compte des périodes de semis et de récolte. »

«Les cultures spécialisées ou pérennes ont davantage d'enjeux car elles mettent davantage de temps à entrer à nouveau en production »

5. Préserver durablement pendant les travaux et restaurer après les travaux les sols

«Un sol agricole met des années à se construire. Il faut donc prendre toutes les précautions pour éviter sa dégradation. »

«La qualité agronomique des sols doit être restaurée après les travaux. »

→ **Dégradation des sols et indemnités** : compenser l'altération durable de la couche fertile à moyen-long terme.

6. Veiller à considérer les contraintes spécifiques

«Une petite emprise peut parfois compliquer fortement le fonctionnement d'une exploitation : accès aux parcelles, circulation des engins, drainage, irrigation. »

«Les exploitations avec des cahiers des charges qui obligent aux pâtures par exemple, sont à bien identifier. »

□ ce sera le cas dans le cadre des enquêtes de terrain auprès des agriculteurs qui seront confiées aux Chambres départementales



Concertation publique – projet Hyfen

7. Garantir une juste indemnisation

«Les préjudices agricoles doivent être reconnus et indemnisés de manière juste. »

«Les conséquences directes et indirectes sur les exploitations doivent être prises en compte. »

☐ *ce sera normalement le cas, grâce aux barèmes en rigueur. Mais faudrait-il pousser + loin pour compenser certaines spécificités ? (ex : chemin, haies, pertes de DPB...)*

8. Une transparence de l'ouvrage sur le long terme

« L'ouvrage ne doit pas empêcher le développement de sites agricoles existants, ne pas pénaliser des cultures spécifiques en empêchant leur remise en production après installation »

Aurélien DUPUY, Ingénieur généraliste en environnement et écologie (AMO) – NaTran

Méthodologie en entonnoir

Construire progressivement un tracé : la méthode en entonnoir

D'une zone d'études large vers une hypothèse de tracé, avec des critères de plus en plus fins

Aire d'étude • Etude et hiérarchisation des grands enjeux environnementaux du territoire

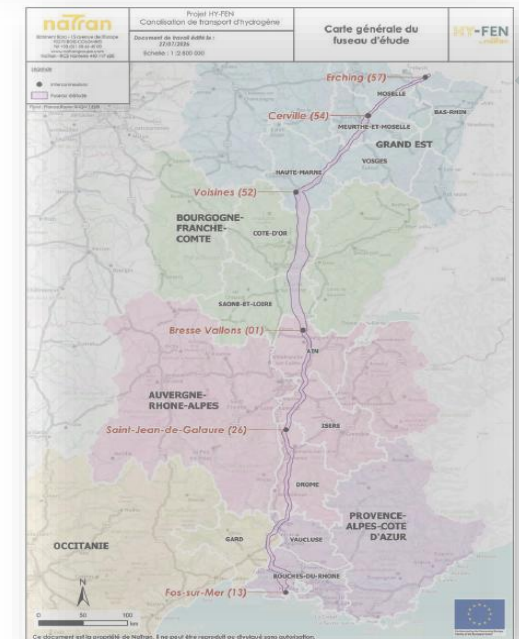
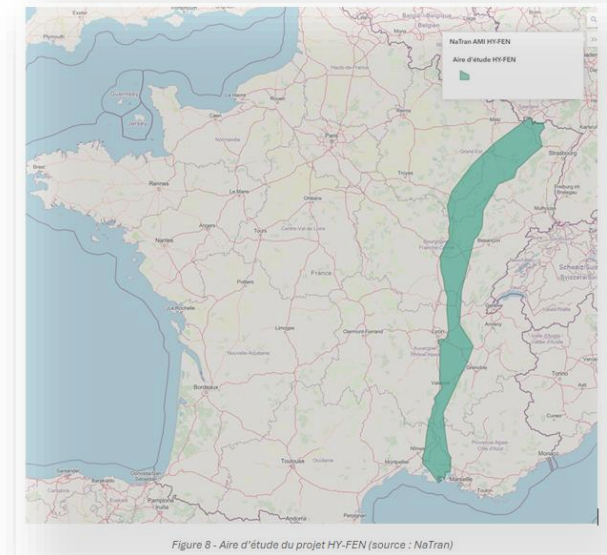
Fuseau d'étude 4 à 6 km • présenté en concertation
Prise en compte des enjeux et sensibilités locales

Couloirs d'étude • Etudes environnementale et hiérarchisation
des enjeux locaux ciblés dans une bande plus rétrécie

Couloir de moindre impact • bande privilégiée après
analyse comparative et multicritère

Tracé préférentiel • Hypothèse
affinée, encore évolutive

Les études permettent de réduire progressivement le champ des possibles, documenter les choix et intégrer les contributions territoriales.



Quels sont les enjeux environnementaux collectés et pris en compte ?

1 Milieu naturel

Faune • Flore • Habitats naturels • zonages d'inventaire et de protection • Continuités écologiques • Zones humides • etc.

2 Milieu physique

Eaux superficielles • Eaux souterraines • Topographie • Géologie • Climat & Changement climatique • Risques naturels • etc.

3 Milieu humain

Urbanisme • Agriculture • Activités économiques • Tourisme & loisirs • Infrastructures de transports, réseaux • Risques industriels et technologiques • cadre de vie • etc.

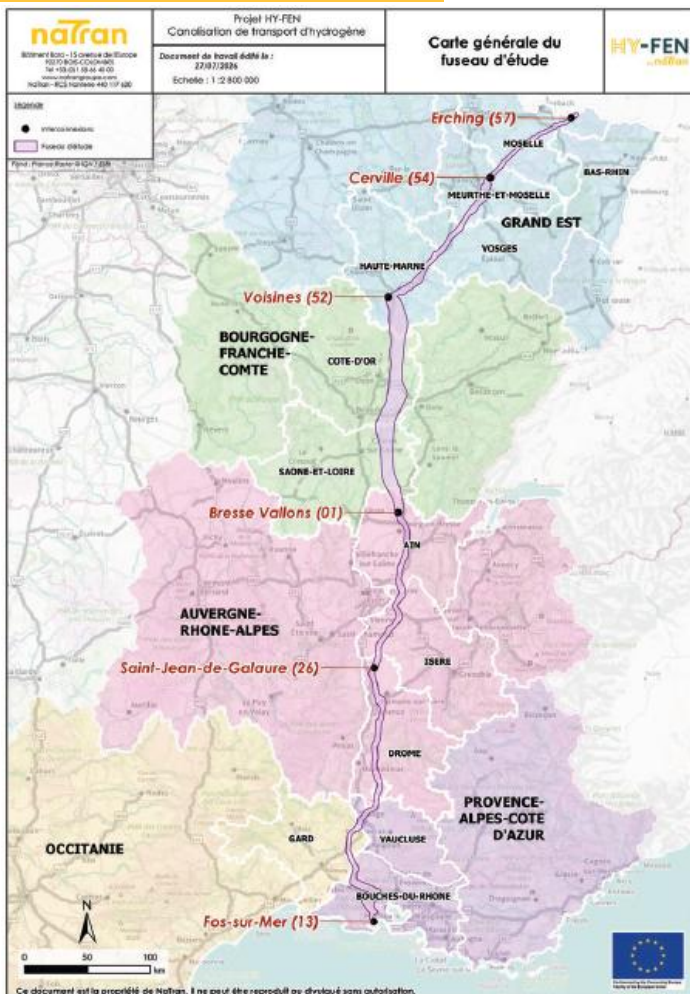
4 Paysage et patrimoine

Paysage • Patrimoine culturel et archéologique • Sites de protection paysagère • etc.

Sources de données environnementales :

- bibliographie
- base de données environnementales
- prospections de terrain (inventaires faune Flore saisonniers, paysage, etc.)
- consultations locales (gestionnaires, experts locaux, associations environnementales, etc.)
- concertation.

Où en sommes-nous dans les études environnementales ?



CONNAÎTRE

Données existantes et pré-diagnostic

Cartographies nationales et régionales, zonages, hydrographie, occupation du sol, documents de planification.

ACQUIS / EN COURS

COMPARER

Fuseaux et couloirs d'étude

Croisement des enjeux humains, naturels, physiques, paysagers et patrimoniaux pour écarter les secteurs les plus contraints.

EN COURS

PRECISER

Inventaires et état initial

Inventaires faune-flore-habitats et zones humides pour caractériser les enjeux au plus près du futur tracé.

À POURSUIVRE

Frédéric PAWLOWSKI, écologue – EcoMed

Méthodologie pour les études faune, flore, habitats naturels et zones humides

Analyse bibliographique préalable : mission de prédiagnostic écologique

Analyse des périmètres à statuts :

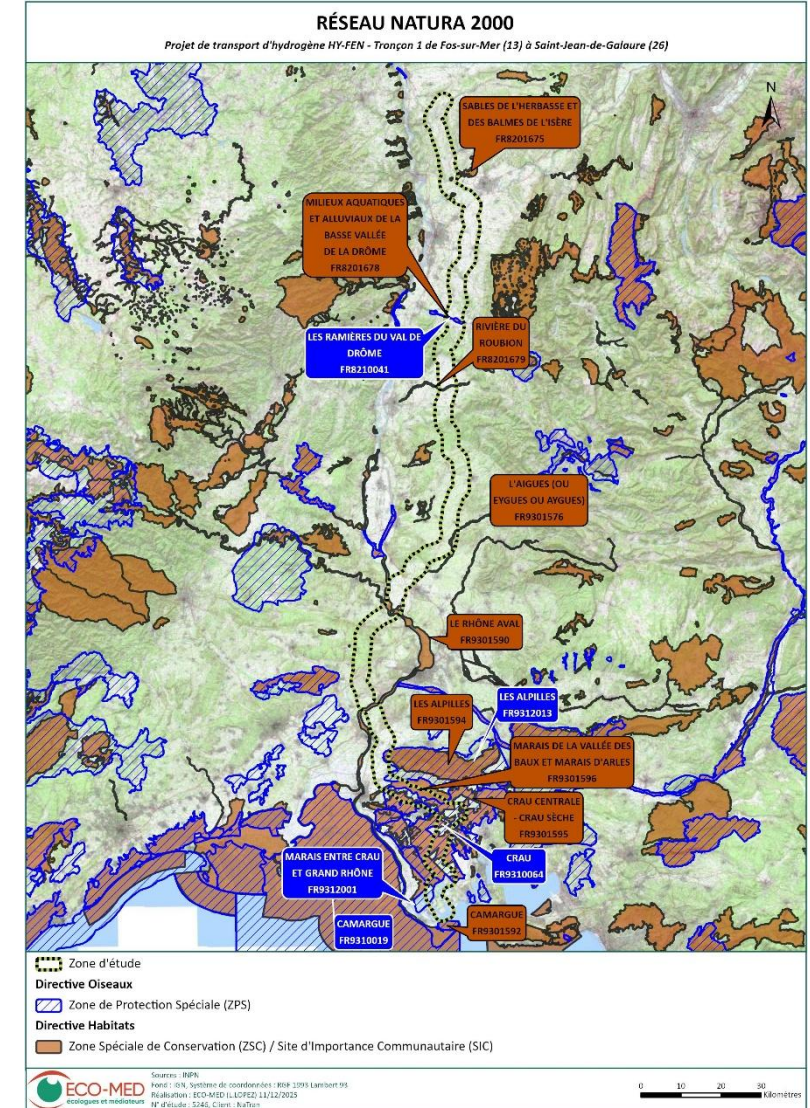
- Sites Natura 2000, ZNIEFF, Réserves, Arrêtés de Protection de Biotopes/Habitats naturels

Analyse des bases de données publiques :

- SILENE PACA, Biodiv'Occitanie (OC'nat), Biodiv'AURA (extractions sur 5 ans, 10 ans pour espèces rares ou cryptiques)

Compilation de données internes et de données transmises par des experts :

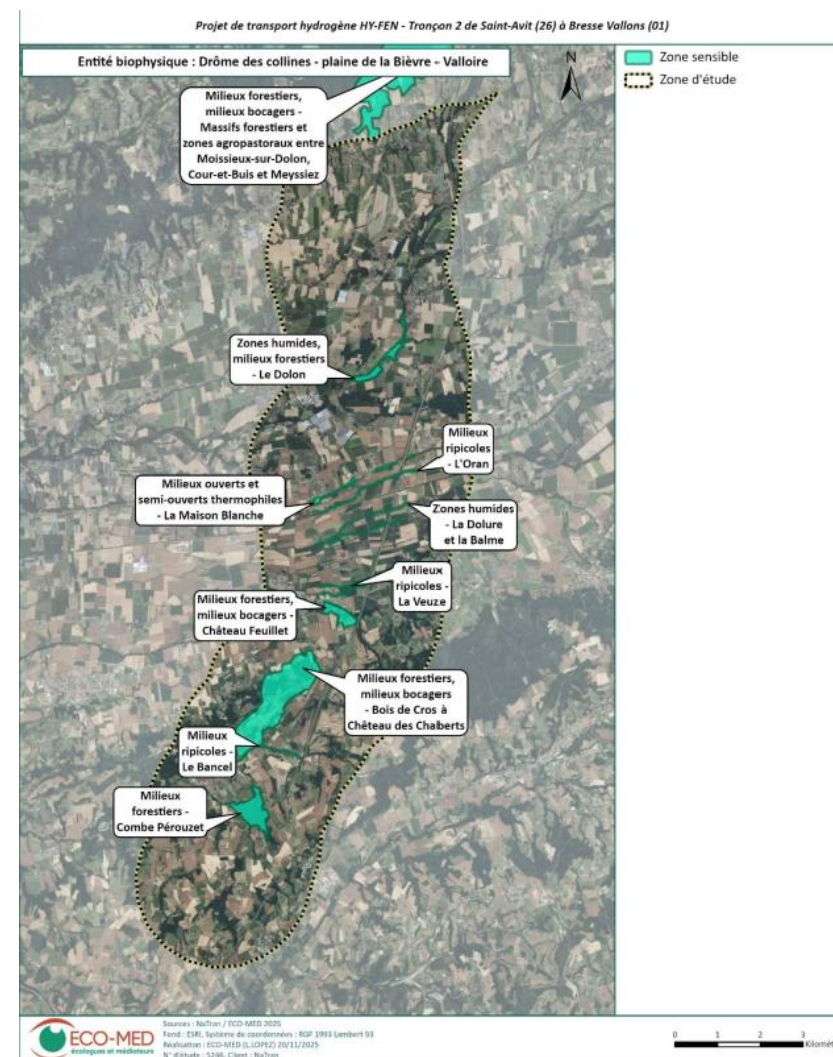
- Conservatoires d'espaces naturels, associations naturalistes, experts indépendants, rapports d'études internes et externes



Analyse bibliographique préalable : mission de prédiagnostic écologique

Prédiagnostic :

- Permet de connaître les enjeux écologiques par secteurs
- Permet d'adapter les pressions d'inventaires
- Permet de mettre en œuvre des protocoles spécifiques sur des espèces peu détectables
- Cette analyse bibliographique ne remplace pas les inventaires de terrain



Inventaires de terrain

Inventaires « 4 saisons » sur une année complète :

- Habitats naturels
- Zones humides
- Flore (dont espèces invasives)
- Invertébrés
- Amphibiens
- Reptiles
- Oiseaux
- Mammifères terrestres et semi-aquatiques
- Chiroptères (chauves-souris)



Rédaction du Volet Naturel de l'Etude d'Impact

Etat initial :

- **Bilan des méthodologies d'inventaires, présentation des résultats par groupes taxonomiques, analyse des enjeux, des fonctionnalités écologiques, etc.**

Analyse des impacts du projet :

- **Nature d'impact : destruction, dérangement, altération, etc.**
- **Type d'impact : direct / indirect**
- **Durée d'impact : permanente / temporaire**
- **Portée d'impact : locale, régionale, nationale**
- **Localisation d'impact : au sein de l'assiette du projet ou à ses abords**
- **Intensité d'impact : très forte, forte, modérée, faible, très faible, nulle**

Exemples de mesures de la séquence ERC à l'échelle d'un tracé

Mesures d'évitement :

- **En amont, travail de définition du tracé de moindre impact, pour éviter des habitats ponctuels à enjeu (mares, zones humides, haies, bosquets d'arbres, etc.),**
- **Mesures ponctuelles pour éviter les impacts du chantier (réduction de la largeur de piste, franchissement de cours d'eau en sous-œuvre), etc.**

Mesures de réduction :

- **Calendrier des travaux,**
- **Balisage des emprises, mises en défens d'habitats ou d'espèces à proximité des emprises,**
- **Techniques spécifiques pour travaux en zones humides (platelages), etc.**

Evaluation des impacts résiduels :

- **Les valeurs d'impacts résiduels (après la mise en œuvre de la séquence E et R) conditionnent le besoin compensatoire du projet.**

À vous la parole !



Vos questions/remarques sur la démarche
d'évaluation et de prise en compte des
impacts

07

Séquence n°2

Les impacts potentiels du projet sur l'environnement

08

Nicolas HERMANN, Ingénieur canalisation et biodiversité - NaTran

Cartographie des enjeux – synthèse du tracé : visualisation des 13 départements et des grandes typologies de territoires traversés et d'enjeux associés.

Le déroulement d'un chantier de canalisations mené par NaTran

Illustrations NaTran - tous droits réservés

1) Etat des lieux avant travaux



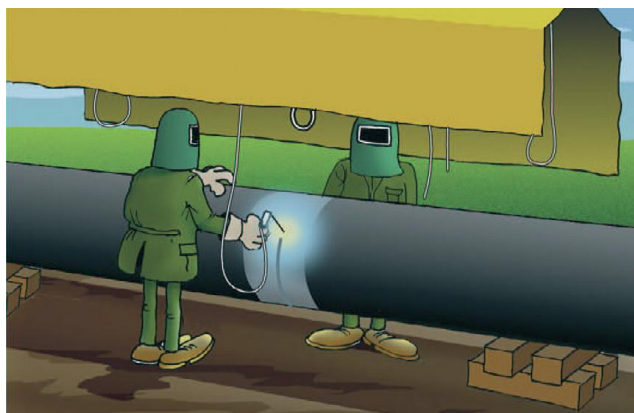
2) La piste de travail



3) Préparation des tubes



4) Le soudage



5) Protection de la canalisation



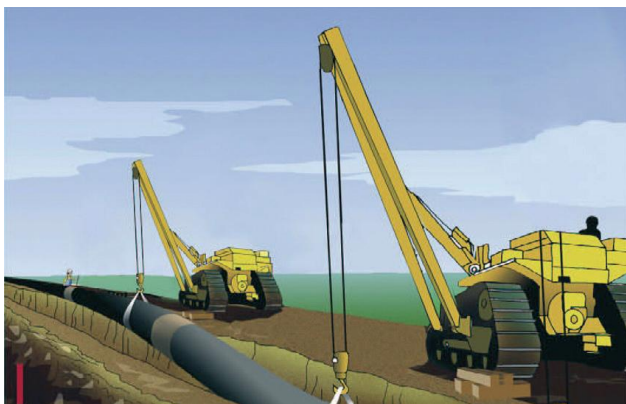
6) Ouverture de la tranchée



Le déroulement d'un chantier de canalisations mené par NaTran

Illustrations NaTran - tous droits réservés

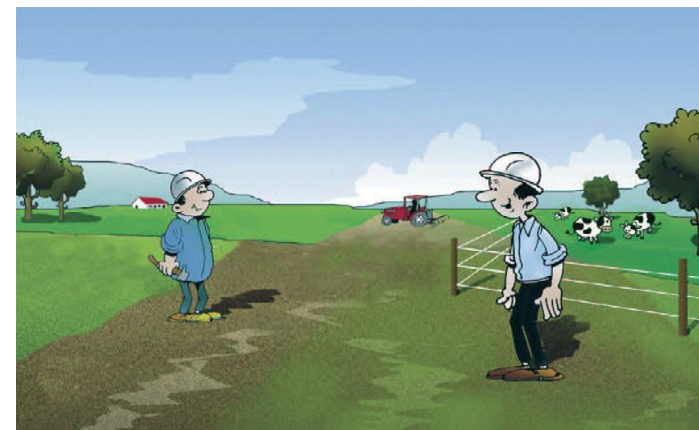
7) Mise en fouille



8) Remblaiement



9) Remise en état



10) Etat des lieux après travaux



La séquence ERC, concrètement : une hiérarchie de décision

1

ÉVITER

Eviter les secteurs à enjeu dans la définition du fuseau, la prise en compte des sensibilités dans le choix du couloir ou les modalités de franchissement

Existe-t-il une option qui préserve l'enjeu ?

2

RÉDUIRE

Limiter l'emprise, adapter la technique, le calendrier ou les modalités de travaux lorsque l'évitement total n'est pas possible.

Comment diminuer intensité, durée ou surface ?

3

COMPENSER

Traiter les impacts résiduels significatifs, avec des mesures appropriées, sécurisées foncièrement et suivies dans le temps.

Que reste-t-il après évitement et réduction ?

Comparer les options → justifier le choix → documenter l'impact résiduel → définir le suivi

Elisa PHILIPPE, chargée de mission ERC- Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)

Les modalités relatives aux compensations



Conservatoires
d'espaces
naturels

CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS ET LA SEQUENCE ERC

Agir pour la nature dans les territoires

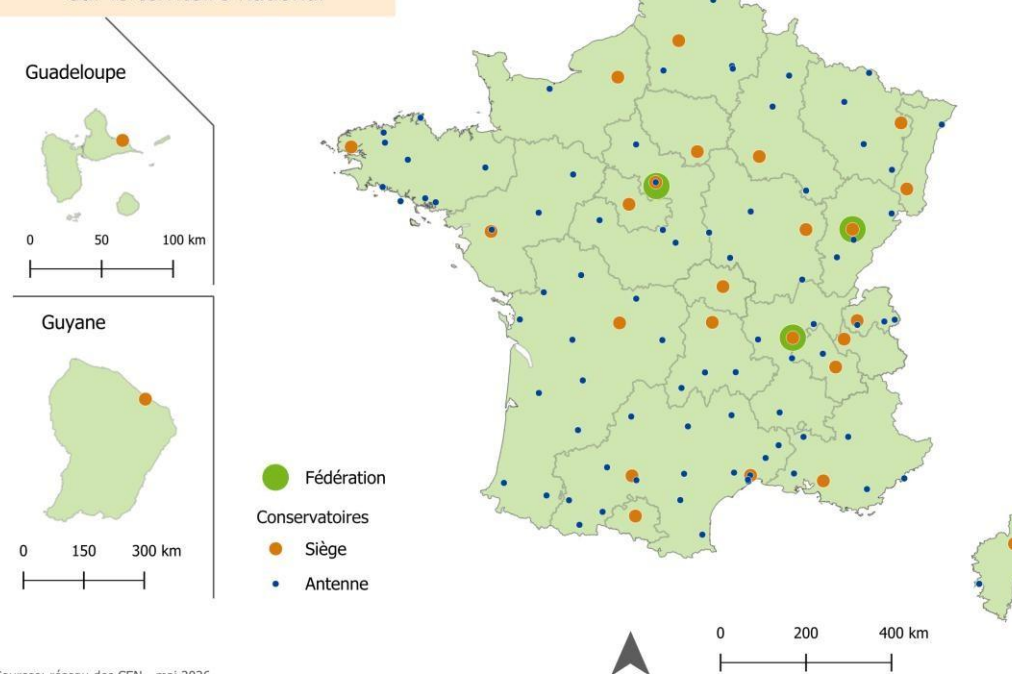
06/10/2026 - Webinaire enjeux environnementaux et agricoles

UN RÉSEAU DE 25 CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Fort de 1 300 salariés

CENTRE- VAL DE LOIRE	 Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire	GRAND EST	 Conservatoire des Sites Alsaciens	 Conservatoire d'espaces naturels Alsace	 Bretagne Vivante - SEPNE	 Conservatoire d'espaces naturels Bretagne
	 Conservatoire d'espaces naturels Loir-et-Cher		 Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne	 Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France	 Conservatoire d'espaces naturels Ile-de-France	 Conservatoire d'espaces naturels Normandie
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	 Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	 Conservatoire d'espaces naturels Lorraine	 Conservatoire d'espaces naturels Auvergne	 Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine	 Conservatoire d'espaces naturels Corse
	 Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté		 Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes	 Conservatoire d'espaces naturels Allier	 Conservatoire d'espaces naturels Guyane	 Conservatoire d'espaces naturels Guadeloupe
OCCITANIE	 Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur		 Conservatoire d'espaces naturels Occitanie	 Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère	 Conservatoire d'espaces naturels Savoie	
	 Ana Conservatoire d'espaces naturels Ariège		 Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire	 Asters Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie		

Implantation des Conservatoires d'espaces naturels sur le territoire national



Sources : réseau des CEN - mai 2026
Réalisation : SDE - FCEN

UNE IMPLICATION DANS LA SÉQUENCE ERC

de longue date

- Plus de 20 ans d'expérience
- Partenariats avec des porteurs de projets publics ou privés pour la mise en œuvre et le suivi de mesures

LA CHARTE ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER

- (1) à quelle condition un Conservatoire peut s'engager dans la séquence ERC d'un projet, plan, programme
- (2) les modalités de participation des Conservatoires dans la séquence ERC

Cadre réglementaire
Pérennité écologique
Maîtrise foncière durable
Ancrage territorial



ANTICIPER LA COMPENSATION

dès la conception du projet

Pourquoi ?

- **Identifier les opportunités et enjeux** fonciers et écologiques
- **Vérifier la faisabilité** des mesures envisagées
- **Améliorer la pertinence et la cohérence écologique** des mesures
- **Construire une stratégie territoriale**, plutôt que rechercher des parcelles au dernier moment

Anticiper ≠ définir trop tôt les mesures
Anticiper = préparer les conditions d'une bonne compensation

Maître d'ouvrage 1

Projet A

Projet B

Maître d'ouvrage 2

Projet C

**Un même projet territorial
de restauration et de
conservation de la Nature**

Sites et parcelles
gérées par les CEN

LA COMPENSATION ET LE TERRITOIRE

Mutualiser les mesures

Légende

Mesures compensatoires

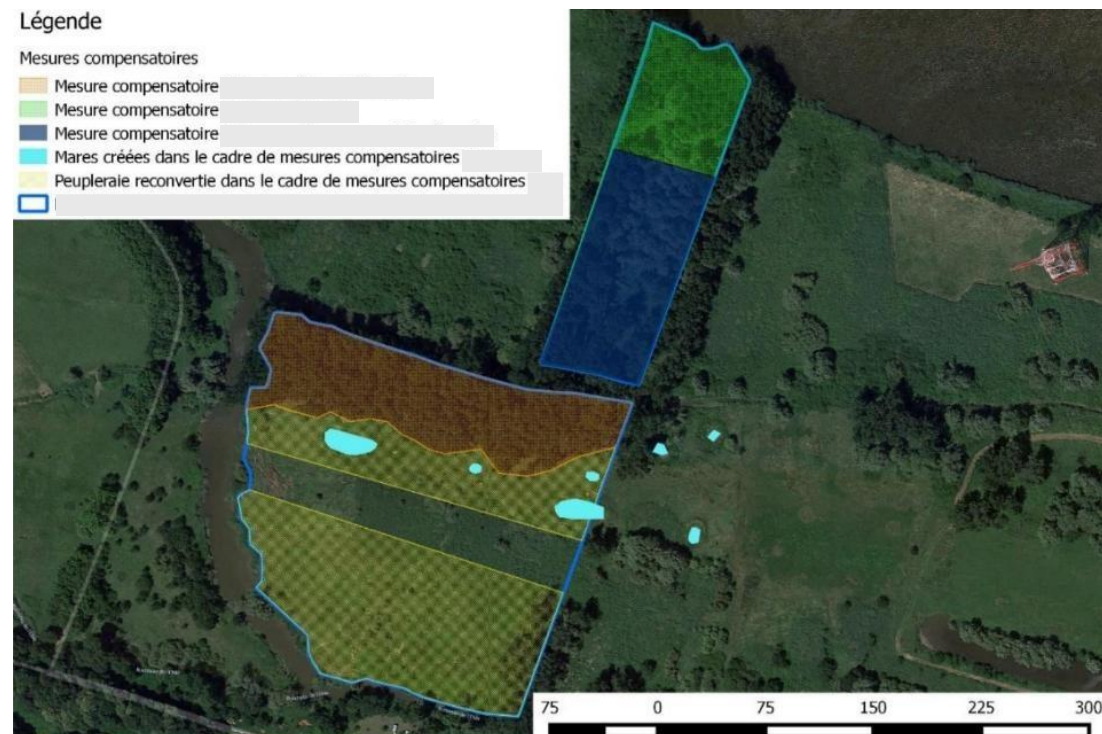
Mesure compensatoire

Mesure compensatoire

Mesure compensatoire

Mares créées dans le cadre de mesures compensatoires

Peupleraie reconvertie dans le cadre de mesures compensatoires



Exemple de mutualisation au CEN Pays de la Loire

LA COMPENSATION ET LE TERRITOIRE

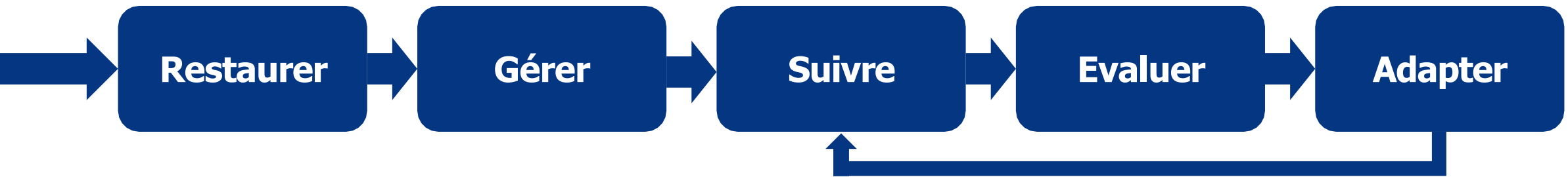
Zoom sur l'agriculture



- **La compensation ne signifie pas nécessairement retirer une parcelle de l'agriculture**
- **L'exploitant peut rester en place** et participer à la mise en œuvre de la mesure
- Des outils contractuels, notamment le **bail rural à clauses environnementales**, peuvent encadrer les pratiques et contribuer à la pérennité de la mesure

PÉRENNISER LA COMPENSATION

Une nécessité



Dans le temps : Pendant et au-delà de la durée réglementaire des mesures

Par la sécurisation du foncier :

- Propriété
- Bail emphytéotique de longue durée (99 ans)

MESSAGES À RETENIR

1. La compensation reste un dernier recours

Éviter et réduire doivent rester prioritaires.

2. La compensation doit produire un véritable gain écologique

Pas simplement déplacer une surface : rechercher additionnalité, pertinence et cohérence écologique.

3. La compensation se construit dans les territoires

Foncier, restauration, gestion et articulation avec les usages existants.

4. Le gain écologique doit durer

Maîtrise foncière, gestion, suivi et adaptation dans le temps.

À vous la parole !



Vos questions/remarques sur les impacts potentiels du projet sur l'environnement

09

CONCLUSION

10

Les prochains rendez-vous

- Débat mobile, le mercredi 7 octobre à **Siltzheim** – 9h-12h
- Débat mobile, le jeudi 8 octobre à **Sarralbe** – 9h-12h
- Réunion locale « **enjeux socio-économiques** », mardi 13 octobre à Metz – 18h
- Réunion locale « **enjeux environnementaux et agricoles** », jeudi 15 octobre à Nancy – 18h
- Webinaire « **Sécurité des installations** », mardi 3 novembre – 18h

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**



<https://concertation.projet-hyfen.com/>

CONCERTATION GARANTIE PAR





Cofinancé par
l'Union européenne

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de
NaTran et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne

Concertation préalable du **28 septembre** au **20 décembre 2026**



<https://concertation.projet-hyfen.com/>

CONCERTATION GARANTIE PAR



naTran

Siège social

Immeuble Bora
6, rue Raoul Nordling
92270 Bois-Colombes

Tél. : 01 74 65 76 87
contact@natrangroupe.com
www.natrangroupe.com

06/10/2026

Projet HY-FEN - Webinaire thématique « Enjeux
environnementaux et agricoles »

Maîtrise foncière

Servitudes d'implantation

